

GRILLE DES COTISATIONS 2021

Décision du Conseil d'administration du 30 novembre 2020

TYPE DE COTISATION	MONTANT (HT)
Droit d'Entrée	20 € par salarié
Cotisation Annuelle	89 € par salarié
Absence non excusée (*)	45 € par salarié
Majoration Droit d'entrée suite à Radiation pour non-paiement	100%
Majoration Droit d'entrée et Cotisation si adhésion 2 ans après l'emploi du 1^{er} salarié	100%

(*) Cf. règlement Intérieur en vigueur pour les modalités de facturation.